



FONDATION
CARREFOUR



Rapport d'activité **2024**

Message du Président du Conseil de Fondation	3
Message du Directeur	5 - 6
Rapport d'activité AEMO	9 - 11
Rapport d'activité ASAP	13 - 14
Rapport d'activité ASAEF	17 - 18
Rapport d'activité La Batoude	21 - 22
Conseil de Fondation	25
Personnel au 31 décembre 2024	27 - 32
Rapport de révision 2024	35 - 40
Carte	42
Nous contacter	44

En qualité de président du Conseil de fondation, c'est avec une grande fierté que je vous présente ce rapport d'activité. L'année écoulée a été marquée par une forme de stabilité dans le renouvellement du Conseil, mais aussi par des avancées significatives pour notre organisation.

Nous avons continué à renforcer notre engagement auprès des familles en difficulté sur le plan éducatif, en développant des initiatives ciblées et en consolidant nos partenariats avec les acteurs locaux. Grâce à la mobilisation de nos équipes, nous avons pu accompagner de nombreuses familles dans leur parcours éducatif, en leur offrant des ressources adaptées et un suivi personnalisé.

Le Conseil de fondation poursuit également son travail de consolidation de la structure organisationnelle afin d'assurer la pérennité et l'efficacité de nos actions. Nous avons entrepris des démarches pour améliorer nos processus internes et continuons de travailler à consolider les fondations de l'institution.

Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Nous devons poursuivre nos efforts, innover et renforcer notre impact afin de toucher encore plus de familles. Ensemble, continuons à œuvrer pour un avenir plus équitable où chaque enfant, chaque adolescent et chaque famille indépendamment de sa situation socio-économique, puisse accéder aux outils nécessaires pour réussir.

L'occasion m'est aussi donnée pour remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Fondation Carrefour. Votre engagement au quotidien permet de faire rayonner des valeurs de solidarité, d'entraide et de cohésion sociale chères à notre institution.

Kilian Winz
Président du Conseil de fondation

L'année 2024 a été marquée par la publication, en décembre, des résultats de l'évaluation PIAAC (Programme for the International Assessment of Adult Competencies) menée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques).

Cette étude internationale, parfois qualifiée de « PISA pour adultes », évalue tous les dix ans les compétences fondamentales des adultes en lecture, mathématiques appliquées et, surtout, en résolution adaptative de problèmes.

Ce dernier champ – la capacité à faire face à des situations complexes ou inattendues sans solutions toutes faites – entre en résonance directe avec notre travail de terrain auprès des familles. En effet, le quotidien éducatif des parents les confronte à une multitude de situations imprévues, souvent sans manuel d'instruction.

Gérer l'imprévu, contenir les émotions, arbitrer des informations contradictoires, créer des solutions ajustées à chaque contexte : autant de compétences essentielles à l'exercice du rôle parental.

Or, selon les résultats de PIAAC, seuls 40 % des adultes en Suisse disposent de compétences adaptatives élevées (niveaux 3 ou 4). Cela signifie que 60 % de la population, soit une majorité, éprouve des difficultés à s'adapter de façon autonome à des contextes changeants ou ambigus ; un constat préoccupant, notamment pour les familles les plus vulnérables.

« Être parent, c'est apprendre à improviser, à ajuster, à renoncer à l'idée qu'il existe une seule bonne réponse. »

Isabelle Filliozat, psychothérapeute



« Le soutien aux compétences parentales est un des leviers les plus puissants pour améliorer les trajectoires de vie des enfants. »

Harvard Center on the Developing Child

Ces données viennent confirmer ce que nous observons depuis plusieurs années sur le terrain : les limites en résolution de problèmes peuvent affecter non seulement les dynamiques éducatives, mais aussi la gestion des conflits familiaux, le climat émotionnel au sein du foyer et, à plus long terme, les trajectoires des enfants.

La Fondation Carrefour s'engage activement pour le développement des compétences parentales, en particulier dans leur dimension transversale. Le soutien à la pratique de la parentalité que nous mettons en œuvre depuis de nombreuses années contribue non seulement à renforcer la qualité des relations parents-enfants, mais aussi à doter les adultes de compétences utiles dans d'autres sphères de leur vie – professionnelle, sociale, familiale, personnelle, santé (physique et psychique), citoyenne et récréative.

Ces actions éducatives ont donc un effet démultiplicateur : elles soutiennent les parents, sécurisent les enfants, favorisent l'inclusion sociale et participent à la résilience des familles face aux mutations de notre société.

À l'heure où les chiffres de PIAAC rappellent l'ampleur des défis, nous affirmons avec force que l'accompagnement à la parentalité ne peut être considéré comme un « plus » ou un luxe, mais bien comme un levier stratégique de cohésion sociale et de développement humain. C'est à cette conviction que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la Fondation Carrefour œuvrent pour donner corps à cette conviction, avec l'ensemble de nos partenaires et de nos soutiens. **MERCI.**

« Dans une société en transformation rapide, les compétences transversales – telles que la pensée critique, la communication et l'adaptabilité – deviennent essentielles pour tous. »

Andreas Schleicher, directeur de l'éducation à l'OCDE

Bernard Marchand
Directeur

La protection de l'enfance constitue un enjeu fondamental de notre société, mobilisant une multitude d'acteurs dans une démarche résolument collective. Au cœur de ce dispositif, les pratiques de réseaux représentent bien plus qu'une simple méthodologie : elles incarnent l'essence même du travail social contemporain.

Une vision systémique pour des réponses cohérentes.

L'évolution du travail social nous a conduits à dépasser les approches fragmentées pour embrasser une vision systémique des situations familiales. L'AEMO s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en faisant évoluer constamment ses pratiques pour rester en phase avec les réalités quotidiennes des mineurs et de leurs familles.

Notre conviction profonde est que la force des réseaux de proximité réside dans leur capacité à :

- Mobiliser des ressources diversifiées et complémentaires
- Impliquer activement les familles dans le processus
- Valoriser et développer les compétences parentales et celles des mineurs
- Reconnaître l'expertise des familles dans leur propre situation
- Assurer leur participation aux instances de décision
- Renforcer leur pouvoir d'agir
- Favoriser une intégration sociale globale

Ces réseaux apportent ainsi soutien, prévisibilité et sécurité aux situations des mineurs, tout en développant des réponses rapides, adaptées et de proximité. Ils garantissent également une continuité et une cohérence entre les différentes prestations.

Des défis à relever ensemble

Si la nécessité d'une approche multidimensionnelle et pluridisciplinaire fait consensus, le travail en réseau ne s'improvise pas; il se construit méthodiquement. Plusieurs défis majeurs se dressent sur ce chemin :

- Le partage d'informations, enjeu sensible qui touche aux statuts des professionnels, aux missions des services et aux exigences de protection des données
- Les compétences collaboratives, encore insuffisamment développées dans les formations des professionnels
- L'optimisation du maillage des compétences spécifiques dans des actions complémentaires
- La construction d'une culture partagée de la bienveillance et de la promotion des droits de l'enfant
- L'intégration des ressources non-professionnelles (famille élargie, voisinage, associations) comme soutiens durables

Notre expérience sur le terrain: les clés du succès

En 2024, l'équipe AEMO Littoral, Val de Ruz et Val de Travers a pu s'appuyer sur des partenariats de grande qualité. Notre analyse a permis d'identifier plusieurs facteurs déterminants :

- Une approche globale mais territorialisée, adaptée aux spécificités de chaque région (zones urbaines et périphériques présentent des enjeux distincts)
- Une présence de proximité grâce à une délégation d'équipe par région (deux à quatre intervenants dédiés par territoire)
- Une connaissance et reconnaissance réciproque entre acteurs sociaux locaux, facilitant l'activation rapide des réseaux

Une réorganisation stratégique pour le Grand Neuchâtel

Fort de ces enseignements, notre antenne a entrepris une réorganisation structurelle pour le Grand Neuchâtel.

Jusqu'alors, tous les membres de l'équipe intervenaient indistinctement en zone urbaine, offrant une certaine fluidité dans la gestion des demandes et une pratique diversifiée pour les professionnels.

Cependant, nous constatons également une dilution des connaissances et parfois des difficultés de coordination dans les pratiques de réseau. Notre nouvelle organisation par secteurs (trois intervenants par zone) vise à renforcer les collaborations et à garantir des interventions plus cohérentes et mieux coordonnées.

Cette transformation, élaborée au second semestre 2024 grâce à l'engagement de chaque intervenant, se réalisera dès 2025.

Une vision d'avenir

Nous sommes convaincus que l'avenir de nos missions repose sur notre capacité collective à:

- Faciliter l'accès aux prestations pour les familles
- Garantir une interconnexion fluide entre les différents acteurs
- Développer une véritable culture partagée de la bienveillance
- Promouvoir les droits de l'enfant et le soutien à la parentalité

C'est en pensant global et en agissant local, au plus près des réalités territoriales et des familles, que nous pourrions véritablement transformer nos pratiques et améliorer durablement le dispositif de la protection de l'enfance.

Nuria Lang
Pour l'équipe AEMO Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers



L'année écoulée a été riche en mouvements et en évolutions pour l'ASAP. Des arrivées et des départs ont rythmé la vie de l'équipe, apportant leur lot de changements et d'adaptations. Malgré ces transitions, l'engagement envers les jeunes est resté au cœur de nos actions. Grâce à un accompagnement intensif, plusieurs d'entre eux ont pu renforcer leur autonomie, sortir de situations complexes et se sentir soutenus dans leurs choix de vie.

Un projet important a vu le jour avec la création d'un binôme de travailleurs sociaux de proximité sur le littoral ouest du canton. Cette nouvelle prestation vise à renforcer la cohésion sociale entre les habitant-e-s de la région et les personnes en situation de migration du centre fédéral d'accueil (CFA) de Boudry. En facilitant les rencontres et en encourageant les échanges, cette initiative contribue à créer des liens et à favoriser une meilleure intégration.



L'équipe de l'ASAP a aussi eu l'opportunité de suivre une formation en éducation populaire, qui lui a permis d'explorer des outils favorisant l'engagement citoyen et l'action collective. Nous avons découvert le community organizing, une approche qui nous aide à mieux nous faire connaître des habitant-e-s du quartier et à les accompagner dans la création de projets communs.

Nous avons également travaillé avec l'outil du porteur de parole, qui permet d'informer, d'interroger et de mobiliser les gens autour de thématiques importantes. Cette formation a été une expérience extrêmement enrichissante, et nous avons choisi de poursuivre cette démarche avec notre formateur afin d'approfondir nos compétences et de renforcer notre impact sur le terrain.

L'ASAP a également été sollicitée pour faire partie d'un projet radio, «La Radio Blabla». C'est une radio participative de quartier, produite par les productions «HORS CASES» avec la coordination du CCHAR et créée à Esplanade à La Chaux-de-Fonds. La volonté de ce projet était de créer un lien avec la radio, en réunissant différents acteurs culturels et sociaux de la ville de La Chaux-de-Fonds, autour d'un projet commun, d'un même micro, pour donner de la voix ensemble. La radio est un immense espace des possibles « *Où tout le monde peut venir déposer son grain de sel, laisser une trace, déconner ou encore échanger. En fait, c'est de l'espace public !* ».

Durant une semaine, un studio radio a été installé dans le café social «Le Blabla», de telle sorte que toutes les personnes qui y viennent puissent en profiter. C'est de cette manière que certains clients, même les plus réticents ont pu être interviewés. Les jeunes qui fréquentent les permanences de l'ASAP, dans le quartier Esplanade à La Chaux-de-Fonds, ont pu découvrir en quoi consiste le fait de faire de la radio, sur des aspects techniques et de la création de contenu, tels que des reportages, des jingles et de la météo notamment.

Pour finir, la radio a été diffusée en direct du café «Le Blabla», devant un public chaleureux et sur le site internet du CCHAR, où il reste disponible en libre écoute (<https://cchar.ch/evenement/radio-blabla/>). L'évènement a réuni des personnes âgées de 7 à 80 ans autour de plusieurs sujets créatifs, émouvants, originaux, autant sous forme de poésie, chanson, discussion, etc.

D'autres acteurs ont été approchés pour participer au projet, notamment RECIF, le centre de migrants de Tête de Ran ainsi que le Service de la jeunesse !

Cette année, malgré les défis, l'ASAP a su évoluer, innover et renforcer ses actions pour continuer à répondre aux besoins de la population.

Armelle et Valentin
Pour l'équipe ASAP

L'année 2024 a été marquée par des moments forts et significatifs pour l'ASAEF. Comme la maison dans laquelle nous travaillons, notre collectif s'est construit avec soin et attention au fil du temps. Chaque nouvelle personne est venue poser une brique supplémentaire, apportant sa couleur et sa solidité à l'ensemble. Les fondations sont robustes, les murs se sont élevés avec harmonie, et les espaces se sont remplis de vie et d'énergie. Mais aujourd'hui, cette maison résonne différemment, comme si ses habitant·e·s, en grandissant et en évoluant, ressentaient le besoin d'en repenser l'organisation et d'imaginer de nouvelles perspectives pour répondre au mieux aux besoins des familles accompagnées.

Un tournant a été marqué dans cette expansion, avec l'arrivée de nouveaux·elles collaborateur·rice·s et l'enrichissement de nos savoir-faire, renforçant les fondements de notre engagement auprès des familles du canton de Neuchâtel. Au mois d'août, nous avons eu le plaisir de souhaiter la bienvenue à Gilian Lapaire, venu compléter une équipe déjà dynamique et soudée.



Dès le mois de décembre, nous avons également bénéficié du renfort de Coralie Scherler, qui a pris le relais de Stéphanie Salvalai, partie à la fin de l'année pour cinq mois d'exploration aux confins des terres australes du Pacifique. Ces nouvelles collaborations apportent une diversité d'expériences et de compétences, enrichissant ainsi notre travail auprès des enfants et de leurs parents.

Tout au long de l'année, notre équipe a continué de se développer professionnellement, cherchant sans cesse à affiner nos réflexions et à renforcer nos actions de terrain. Dans cette optique, plusieurs formations ont été suivies, visant à enrichir nos compétences et à renforcer la cohésion de notre groupe. Parmi ces formations, celle en self-défense avec l'école KMG a permis à chacun·e d'acquérir une conscience accrue des formes de violence potentielles dans notre travail, tout en nous dotant d'outils concrets pour nous en protéger.

Parallèlement, la formation en Communication Non Violente (CNV), animée par Claudia Lüthi de CNV Suisse, a été une occasion précieuse de revisiter nos approches professionnelles et relationnelles. Elle a renforcé notre capacité à pratiquer une écoute active et bienveillante, éléments essentiels pour accompagner de manière efficace et respectueuse les familles que nous soutenons.

Ces formations ont été des catalyseurs d'expansion et d'enrichissement pour notre collectif. Nous sommes fier·e·s du chemin parcouru, tout en étant enthousiastes à l'idée de poursuivre cette dynamique, convaincu·e·s que chaque étape nous rapproche un peu plus de nos objectifs communs.

Nous espérons également que notre cadre de travail puisse évoluer et ainsi rester en adéquation avec notre engagement et nos ambitions collectives. À l'instar d'une maison en pleine transformation, nous réfléchissons aux meilleures façons d'aménager notre espace, d'envisager des ouvertures et de créer de nouvelles configurations. Ce processus de réorganisation ne se limite pas à ajouter quelques pièces, mais à concevoir un lieu de plus en plus adapté aux besoins croissants de celles et ceux qui l'habitent, ainsi qu'à celles et ceux qu'il accueille.

Ainsi, tout comme une maison bien pensée s'adapte aux évolutions de ses habitants, nous souhaitons que notre structure évolue pour répondre au mieux aux défis et aux besoins de demain. Nous avançons avec l'optimisme que chaque élément ajouté à cette maison, qu'il s'agisse de nouvelles compétences, de nouveaux collaborateurs·rice·s ou de nouveaux espaces, permettra de bâtir un avenir encore plus solide, harmonieux et accueillant, à la hauteur de notre engagement collectif.

Julie et Quentin
Pour l'équipe ASAEF

Deux axes de travail de cette année 2024 seront abordés dans ce rapport annuel; la collaboration avec les différents partenaires ainsi que la gestion administrative et financière des jeunes majeurs.

La Batoude, en tant que terrain d'expérimentation, fait face à des situations complexes qui nécessitent un important travail de réseau. Dès l'admission, durant la phase exploratoire, nous nous attelons à rechercher les informations et à collaborer étroitement avec l'ensemble du réseau préexistant. Le travail de construction d'un lien de confiance avec les jeunes, ainsi qu'avec leurs proches et leur réseau reste notre atout majeur. Les collaborations se déroulent, en général, de façon harmonieuse et efficiente. Notre partenaire principale, l'Office de Protection de l'Enfance (OPE) est présent à chaque étape du parcours des jeunes.

Nous travaillons en interdisciplinarité et, selon la situation, en partenariat plus ou moins étroit avec des instances externes, notamment, les écoles, l'assurance invalidité, les services sociaux, le service des migrations, les réseaux de soins, etc. Afin de répondre au mieux aux besoins de nombreux jeunes impactés dans leur santé psychique, nous avons construit un partenariat avec une infirmière en psychiatrie du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence (CNPea). Cette collaboration accélère l'accès aux médecins psychiatres et à la possibilité de soins. Nous collaborons également avec les médecins généralistes, des infirmier.ère.s et psychothérapeutes indépendant.e.s.

Dans ce domaine, la demande est plus importante que l'offre et l'accès à un suivi efficace demande du temps et de l'énergie, tant pour l'équipe de La Batoude que pour les jeunes et les partenaires. En cours d'accompagnement, les besoins des jeunes peuvent se préciser et nécessitent bien souvent la mobilisation de nouveaux professionnels.

Pour les aspects financiers et administratifs, notre étroite collaboration avec l'OPE est une nécessité et se révèle efficace, notamment lorsque les jeunes sont mineurs. Notre champ d'action est limité, en ce qui concerne les jeunes majeurs que nous accompagnons, car ils ne peuvent pas bénéficier de mesure de protection telle que la curatelle d'adulte. En effet, cela impliquerait un double mandat (OPE/OPA - Office de Protection de l'Adulte), ce qui est actuellement impossible dans le canton.

À la majorité, les difficultés de gestion financière et administrative deviennent légion et d'autres mesures s'avèrent nécessaires. Nous devons faire preuve de beaucoup d'inventivité, d'engagement et de collaboration/communication avec les partenaires principaux pour trouver des solutions de gestion afin d'apporter un minimum de sécurité aux jeunes.

Lorsque la santé psychique et la maturité des jeunes concernés le permettent, il est possible de traiter ces aspects et d'activer certains réseaux. Pour la majorité de nos jeunes, la conscience des conséquences de leurs choix en la matière s'avère limitée. La plupart d'entre eux ne connaissent ni leurs devoirs, ni leurs responsabilités administratives.

Notre société moderne qui favorise la consommation immédiate et l'arrivée du numérique dans les aspects financiers et administratifs créent encore davantage de flou et exigent rigueur et réactivité dans cet accompagnement. Pour l'équipe de La Batoude, résoudre cette problématique est une préoccupation quotidienne et un important défi pour l'avenir.

Sephora et David
Pour l'équipe La Batoude

Conseil de Fondation au 31 décembre 2024

Président	M.	WINZ-WIRTH	Kilian	Neuchâtel
Vice-Président	M.	GODET	Philippe	La Tène
Direction	M.	MARCHAND	Bernard	Peseux
Membres	Mme.	BRESSOUD	Aline	Genève
	M.	HUMAIR	Xavier	Milvignes
	M.	RÖTHLISBERGER	Jean-Marie	Les Brenets
	Mme.	ZOSSO	Jacqueline	Neuchâtel
Organe de révision		MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS S.A.		Neuchâtel

DIRECTION ET ADMINISTRATION

M.	AUDERSET	Steve	01.09.2020	Comptable
M.	SOMVILLE	Nolan	14.08.2023	Apprenti employé de commerce
Mme.	DA SILVA	Anabela	01.09.2013	Employée de maison
M.	MARCHAND	Bernard	01.06.2006	Directeur
M.	HUGUET	Matthias	01.09.2022	Responsable finances et administration

Personnel au 31 décembre 2024

AEMO

Mme.	AYER	Marion	01.01.2019	Intervenante AEMO
M.	BAGARIC	Boris	01.09.2023	Intervenant AEMO
Mme.	BARATTA	Irène	01.05.2015	Intervenante AEMO
Mme.	BARRAGAN	Tiffany	01.10.2024	Intervenante AEMO
M.	BOVET	Sylvain	01.05.2021	Intervenant AEMO
Mme.	DO VALE	Yolanda	01.09.2018	Intervenante AEMO
M.	GILLABERT	Mathieu	01.09.2020	Intervenant AEMO
M.	GONZALEZ	Manuel	01.01.2019	Intervenant AEMO
Mme.	KISSLING	Julie	15.08.2014	Intervenante AEMO
Mme.	LANG	Nuria	01.09.2004	Responsable équipe AEMO Littoral, Val-de-Ruz et Val-de-Travers
Mme.	LANZ	Lya	01.11.2024	Intervenante AEMO

Personnel au 31 décembre 2024

Mme.	MARCLAY	Céline	01.12.2016	Intervenante AEMO
M.	MASINI	Bastien	01.01.2022	Intervenant AEMO
Mme.	MASSON	Delphine	17.08.2009	Intervenante AEMO
Mme.	MÜLLER ZACCOMER	Julie	01.01.2019	Intervenante AEMO
Mme.	PERUCCHI	Nancy	14.04.2008	Responsable équipe AEMO Montagnes neuchâtelaises
M.	QUINODOZ	Gaëtan	01.03.2023	Intervenante AEMO
M.	REUSSER	Daniel	01.01.2020	Intervenante AEMO
Mme.	VALLADARES	Deborah	01.02.2014	Intervenante AEMO
Mme.	WIESER	Nadine	01.12.2011	Intervenante AEMO

Personnel au 31 décembre 2024

ASAEF

Mme.	AUBERT	Julie	01.10.2021	Intervenante ASAEF
Mme.	BISE	Mathilde	01.10.2023	Intervenante ASAEF
M.	GARCIA BREGUET	Ulyses	15.08.2013	Responsable équipe ASAEF
M.	LAPAIRE	Gilian	15.08.2024	Intervenant ASAEF
Mme.	MISEREZ	Miranda- Cindy	01.04.2019	Intervenante ASAEF
Mme.	NAVARRO	Pamela	14.08.2023	Assistante sociale ASAEF
M.	PASQUALI	Quentin	01.04.2019	Intervenant ASAEF
Mme.	SALVALAI	Stéphanie	15.02.2019	Intervenante ASAEF
Mme.	SCHERLER	Coralie	01.12.2024	Intervenante ASAEF

Personnel au 31 décembre 2024

LA BATOUE

M.	BOCHUD	David	01.04.2019	Éducateur La Batoude
Mme.	DUSONG	Marie	01.12.2022	Responsable équipe La Batoude
M.	GANDOLFO	Ivan	01.12.2019	Éducateur La Batoude
M.	MARCHAND	Dany	01.01.2017	Éducateur La Batoude
Mme.	NETO DE LIMA	Sephora	01.03.2023	Éducatrice La Batoude
Mme.	VAN DE POEL	Noémie	09.08.2021	Maîtresse socio- professionnelle
M.	VIEILLARD IBRAHIM	Fanny	01.12.2020	Éducatrice La Batoude

Personnel au 31 décembre 2024

ASAP

M.	BIELER	Valentin	01.01.2024	Éducateur ASAP
M.	ENGETSCHWILER	Vincent	01.07.2024	Éducateur ASAP
M.	FELLRATH	Nicolas	01.10.2021	Éducateur ASAP
Mme.	FRICK	Tina	01.04.2012	Éducatrice ASAP
Mme.	PAUCHARD	Armelle	01.11.2023	Éducatrice ASAP
Mme.	ROSSELLI	Elisa	01.04.2020	Responsable équipe ASAP
M.	ROTH	Nicolas	01.04.2019	Éducateur ASAP
M.	VAGNIÈRES	Sébastien	01.01.2022	Éducateur ASAP

CAFÉ LE BLA BLA

Mme.	ROBERT	Catherine	01.09.2018	Coordinatrice café Le Bla Bla
------	--------	-----------	------------	----------------------------------



Rapport de l'organe de révision

Au conseil de fondation de la Fondation Carrefour Neuchâtel, Neuchâtel

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Carrefour Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la fondation présente un surendettement comptable au 31 décembre 2024. Nous attirons également votre attention sur les explications à la note 4.7 de l'annexe qui traite de la continuité d'exploitation et explique pourquoi le conseil de fondation n'a pas averti l'autorité de surveillance. Si, contre toute attente, la continuation d'exploitation de la fondation était remise en cause, nous rappelons au conseil de fondation les obligations de l'art. 84a CC.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la fondation.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la fondation à cesser son exploitation.

Nous communiquons au conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728a al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 12 mai 2025
DMR/cfa

FIDUCIAIRE
MULLER CHRISTE & ASSOCIES SA

Signature électronique authentifiée

Sébastien Charpié
expert-réviseur agréé

Signature électronique authentifiée

David Marchand
expert-réviseur agréé
(réviseur responsable)

Rapport de révision 2024

4

FONDATION CARREFOUR NEUCHÂTEL, NEUCHÂTEL

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2024	2023
	CHF	CHF
ACTIF		
Actif circulant		
Liquidités :		
Caisses	8 010.35	8 127.15
Banques	295 674.50	408 307.66
Débiteur Canton NE	65 965.15	24 341.10
Impôt anticipé à récupérer	2 129.50	0.00
Autres créances	18 795.50	16 063.40
Actifs transitoires	12 591.73	33 080.13
	<u>403 166.73</u>	<u>489 919.44</u>
Actif immobilisé		
Immobilisations financières :		
Dépôts de garantie de loyer (comptes bloqués)	49 343.85	47 010.80
Immobilisations corporelles :		
Mobiliier, appareils, installations	115 034.76	119 309.70
Matériel informatique	86 318.88	93 879.36
Immeuble	143 800.00	145 900.00
	<u>394 497.49</u>	<u>406 099.86</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>797 664.22</u>	<u>896 019.30</u>

Rapport de révision 2024

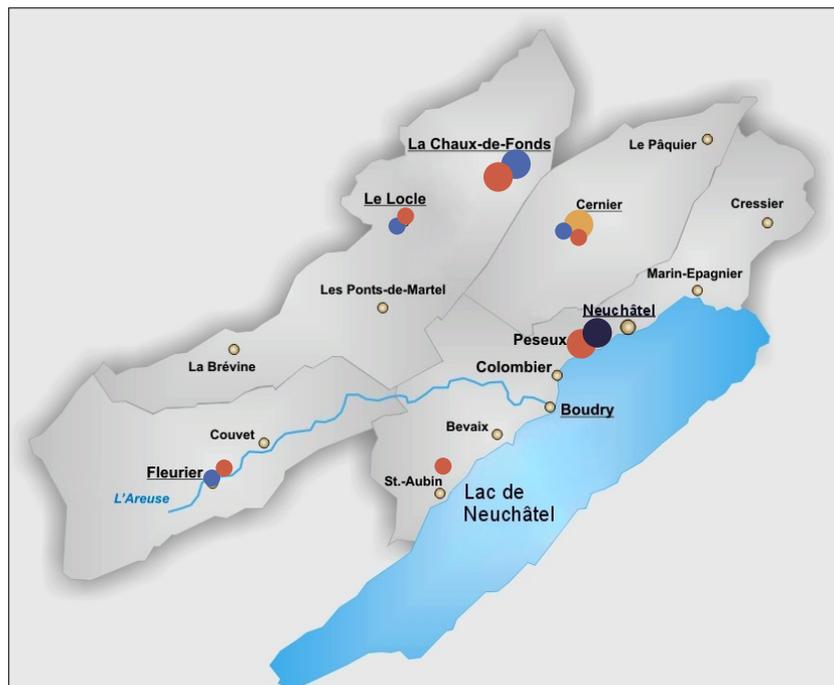
5

FONDATION CARREFOUR NEUCHÂTEL, NEUCHÂTEL

BILAN AU 31 DÉCEMBRE	2024	2023
	CHF	CHF
PASSIF		
Dettes à court terme		
Créanciers	18 004.58	10 746.26
Hypothèque - part remboursable à court terme	2 100.00	2 100.00
Emprunt à terme - part remboursable à court terme	33 160.00	33 160.00
Passifs transitoires	46 820.20	74 826.95
Dettes à long terme		
Emprunt hypothécaire	63 250.00	65 350.00
Emprunts à terme (assainissement prévoyance)	478 849.00	512 009.00
Provisions	96 000.00	165 600.00
Fonds de fluctuation de résultat	285 772.55	251 305.75
	<u>1 023 956.33</u>	<u>1 115 097.96</u>
Fonds propres		
Capital de fondation	5 000.00	5 000.00
Fonds libres	262 466.62	283 461.00
Fonds liés	522.94	11 257.24
Résultat reporté	151 160.10	121 160.15
Perte reportée liée à assainissement caisse de pension	(669 957.00)	(669 957.00)
Résultat de l'exercice	24 515.23	29 999.95
	<u>(226 292.11)</u>	<u>(219 078.66)</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>797 664.22</u>	<u>896 019.30</u>

COMPTE D'EXPLOITATION	2024	2023
	CHF	CHF
Subventions et contributions	5 538 678.65	5 386 384.00
Insuffisance/(Excédent) de contribution à recevoir/(rembourser)	21 624.05	24 341.10
Produits d'exploitation	33 322.15	31 812.70
Indemnités, jetons présence, divers	22 857.70	30 088.75
Total des produits	5 616 482.55	5 472 626.55
Frais de personnel	(3 718 152.75)	(3 593 184.90)
Variation provision heures supplémentaires et vacances	22 000.00	9 000.00
Frais des civilistes et de sous-traitants	(6 365.70)	(3 088.00)
Charges sociales	(854 993.20)	(829 658.25)
Autres charges de personnel	(290 467.76)	(234 223.15)
Produits alimentaires et boissons, ménage	(3 756.65)	(16 245.40)
Ecole, formation et loisirs, pécules, divers	(86 374.30)	(87 797.15)
Loyers appartement et entretien, ameublement	(99 732.49)	(101 367.50)
Marge brute	578 639.70	616 062.20
Loyers locaux	(310 894.99)	(307 302.35)
Electricité, eau et chauffage	(8 552.95)	(6 658.00)
Entretien, réparations et remplacement	(12 329.33)	(21 941.15)
Frais de bureau et d'administration	(120 224.79)	(178 967.09)
Assurances, taxes	(32 788.10)	(36 436.21)
Leasings	(16 674.60)	(16 613.40)
Amortissements	(21 318.91)	(18 581.98)
Résultat d'exploitation	55 856.03	29 562.02
Intérêts, frais de banque/cautionnement	(7 608.30)	(9 998.15)
Produits des loyers immeuble propre	2 760.00	2 760.00
Entretien et assurances immeuble propre	(18 977.38)	(7 019.55)
Amortissement immeuble propre	(2 100.00)	(2 100.00)
Intérêts hypothécaires immeuble propre	(2 677.00)	(2 297.40)
Résultat hors exploitation	(20 994.38)	(8 656.95)
Résultat avant extraordinaire et attributions/utilisations	27 253.35	10 906.92
Produits extraordinaires	0.00	(30.00)
Charges extraordinaires	0.00	0.00
Attribution au fonds pour fluctuation de résultat	(34 466.80)	0.00
Résultat avant attributions/utilisations	(7 213.45)	10 876.92
(Attribution)/Utilisation des réserves	0.00	0.00
(Attribution)/Utilisation des fonds libres	20 994.38	8 656.95
(Attribution)/Utilisation des fonds liés	10 734.30	10 466.08
Résultat annuel	24 515.23	29 999.95

Carte



Site principal ●
Site secondaire ●

AEMO

ASAEF

ASAP

Direction & Administration & La Batoude

Nous contacter



ADMINISTRATION

Rue de Neuchâtel 34
2034 Peseux
032 886 88 90



LA BATOUDE

Rue de Neuchâtel 34
2034 Peseux
079 385 85 38



ASAP

Rue des Musées 38
2300 La-Chaux-de-Fonds
032 886 89 10



ASAEF

Rue Pierres-Grises 17
2053 Cernier
032 886 88 90



AEMO LITTORAL

Place de la Fontaine 4
2034 Peseux
032 886 89 11

AEMO MONTAGNES

Av. Léopold-Robert 51
2300 La-Chaux-de-Fonds
032 886 88 99



Plus d'informations sur notre site internet
www.fondation-carrefour.ch



FONDATION
CARREFOUR



**« Même s'ils souhaitent garder l'anonymat,
nous adressons un grand merci
à nos généreux donateurs ! »**



scannez le code-QR
avec une application
bancaire pour faire un
don

www.fondation-carrefour.ch